

Procédure d'inscription à renouveler chaque année

au Foyer « Home Saint Louis » - Année scolaire 2021-2022

Le foyer est en mesure d'accueillir des jeunes dès le mois d'août.

Rappel :

*Il y a 4 chambres doubles
et 45 chambres individuelles.
(dont 13 ≥ 15,50 m² avec sanitaires inclus)
soit 53 places.*

La chambre ne sera attribuée que lorsque le dossier est entièrement complet.

Merci de votre attention !

ÉLÉMENTS DU DOSSIER D'INSCRIPTION qui doit être complet pour l'attribution d'une chambre.

Sachant que la simple constitution d'un dossier ne veut pas dire admission au Foyer, un entretien préalable avec la Directrice ou responsable de l'établissement est nécessaire avant toute inscription définitive. Il est nécessaire pour cela de prendre un rendez-vous avec Sr Véronique au 06.82.37.22.49.

Chaque jeune est invitée à faire part de ses préférences de chambre mais la chambre lui sera attribuée selon les disponibilités et par ordre de réception du dossier complet.

Chaque jeune devra présenter :

- L'attestation sur l'honneur, remplie, datée et signée, précédée de la mention « lue et approuvée » par la jeune fille et ses parents
- La feuille d'inscription avec tous les champs remplis
- Une lettre de présentation de la jeune avec également ses motivations pour venir au foyer « Home Saint Louis » et les activités festives, culturelles, spirituelles, éducatives, sportives... qu'elle aimerait voir proposées au foyer au cours de l'année et auxquelles elle aimerait participer.
- Une photocopie de la carte d'identité, de sa carte vitale et de la mutuelle
- Quatre photos d'identité (avec nom et prénom inscrits derrière)
- Trois enveloppes timbrées
- Le règlement des frais d'inscription (140 €)
- Le règlement de la garantie de réservation (400 € d'arrhes)

L'inscription prend effet avec le versement de la garantie de réservation et des frais d'inscription qui sont encaissés.

AUTRES ÉLÉMENTS DU DOSSIER À REMETTRE DANS LE PREMIER MOIS DE L'INSTALLATION

- La fiche « santé » remplie et signée des parents
- Un certificat médical d'aptitude à la vie en collectivité
- Attestation d'Assurance des parents pour la Jeune (Responsabilité civile et Assurance habitation)
- Le formulaire d'autorisation de Prélèvement Automatique complété, daté et signé, avec RIB joint (si vous êtes d'accord pour régler la redevance mensuelle par Prélèvement Automatique)
- Le dépôt de garantie (400 €) sauf pour les jeunes de 18 à 30 ans devant présenter une garantie VISALE.
- Le versement de la redevance pour le mois en cours (en ayant déduit la garantie de réservation déjà versée et encaissée lors de l'inscription).